



REPUBLIQUE FRANCAISE  
CCAS DE CHAMBERY

Département de la Savoie

**DECISION DE LA VICE PRESIDENTE N° DDVP-2025-82**

En application de l'article R123-21  
du Code de l'Action Sociale et des Familles

**CONVENTION DE PRESTATION  
SPECTACLE**

La Vice-Présidente du CCAS de CHAMBERY,

Vu les articles R123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu la délibération n°1.5 du 31 mai 2024 du Conseil d'administration donnant délégation de pouvoir au Président  
et à la Vice-Présidente,

Considérant l'opportunité de faire intervenir un prestataire pour assurer une animation auprès des résidents  
l'EHPAD Les Clématis,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

De conclure avec le groupe folklorique LES EMBRUNES une convention de prestation pour un spectacle au sein  
de l'EHPAD Les Clématis, qui se tiendra le 18 décembre 2025, pour un montant total de 200 €.

**ARTICLE 2<sup>°</sup> :**

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Vice-Présidente (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

**ARTICLE 3 :**

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Fait à Chambéry, le

12 NOV. 2025

La Vice-Présidente du CCAS

Christelle FAVETTA SIEYES

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : DDVP-2025-82 LES EMBRUNES CONVENTION PRESTATION SPECTACLE LES CLEMATIS

Date de transmission de l'acte : 18/11/2025

Date de réception de l'accuse de réception : 18/11/2025

Numéro de l'acte : 25\_00915 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-267310050-20251112-25\_00915-CC

Date de décision : 12/11/2025

Acte transmis par : Claudia DI CICCO

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte :  
1. Commande Publique  
1.4. Autres types de contrats  
1.4.2. Convention et avenir (document contractuel)  
1.4.2.3. Autres